Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20120316-0000009299-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2012-3-12-4
Séance du vendredi 16 mars 2012

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'ECRITURE - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-5-12-4 du 7 décembre 2011 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer une subvention de 600 € à l'Université de Strasbourg pour l'organisation du colloque international sur l'écriture, du 21 au 23 mars 2012, à l'IUFM de Colmar
- Autorise le prélèvement du crédit correspondant sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 65737, code/programme 3277.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions